

THOMAS PAGNY
AVOCAT AU BARREAU DE PARIS
24, rue Marbeuf - 75008 Paris
Tél : 01 56 43 64 65 - Fax 01 56 43 64 66
Email : thomas@pagny-avocat.fr

INIZIA
Madame Maryline ANTONETTI
Aéroport d'AJACCIO
20090 AJACCIO

Paris, le 19 janvier 2016

Objet : Devis

Chère Madame,

Je fais suite à votre email du 8 janvier 2016 et vous prie de bien vouloir trouver ci-après, une proposition de devis pour (i) la constitution d'une société par actions simplifiée (SAS) et (ii) le dépôt d'une marque auprès de l'INPI, valable pendant une durée de 2 mois à compter de ce jour.

Si ce devis vous agréé, je vous remercie de bien vouloir me le retourner signé avec la mention manuscrite « *bon pour accord* », en précisant le cas échéant, si vous souhaitez que ma mission comprenne tant les diligences relatives à la constitution d'une SAS que celles afférentes au dépôt d'une marque, ou seulement la constitution d'une SAS.

1. CONSTITUTION D'UNE SAS

1.1. Domaine de la mission

- Rédaction de l'acte constitutif d'une société par actions simplifiée et plus particulièrement des clauses suivantes :
 - Direction de la société : pouvoirs du ou des dirigeants,
 - Agrément et autres restrictions aux transmissions de titres,
 - Eventuelles clauses particulières.
- Rédaction de l'ensemble des documents constitutifs annexes (DNC, liste des souscripteurs, domiciliation, pouvoir...)
- Accomplissement et suivi des formalités de constitution et notamment :
 - Dépôt d'une déclaration M0 et documents annexes,
 - Publication dans un journal d'annonces légales.

1.2. Proposition d'honoraires

Pour l'exécution de l'ensemble de la mission juridique détaillée ci-dessus, je vous propose de fixer mes honoraires à un montant forfaitaire de 600 € HT, majoré de la TVA au taux de 20 %, soit 720 € TTC.

A ce forfait d'honoraires seront ajoutés les frais et débours engendrés par le traitement du dossier, sur présentation des justificatifs correspondants, et notamment :

- les émoluments du greffe du tribunal de commerce : 43,16 € HT (49,92 € TTC) ;
- le coût de la publication dans un journal d'annonces légales : entre 200 € HT (240 € TTC) et 350 € HT (420 € TTC) ;
- le coût éventuel de l'affranchissement de courriers.

2. DEPOT D'UNE MARQUE A L'INPI

2.1. Domaine de la mission

- Recherche d'antériorités en marques et dénominations sociales ;
- Détermination des produits et services que doit couvrir la marque et rédaction du libellé de dépôt ;
- Accomplissement et suivi des formalités de dépôt de la marque auprès de l'INPI.

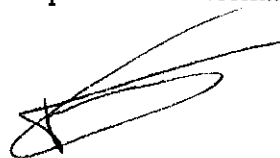
2.2. Proposition d'honoraires

Pour l'exécution de l'ensemble de la mission juridique détaillée ci-dessus, je vous propose de fixer mes honoraires à un montant forfaitaire de 200 € HT, majoré de la TVA au taux de 20 %, soit 240 € TTC.

A ce forfait d'honoraires seront ajoutés les frais et débours engendrés par le traitement du dossier, sur présentation des justificatifs correspondants, et notamment les émoluments de l'INPI pour un montant d'environ 250 €.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information.

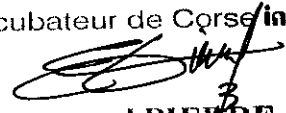
Bien cordialement,



Thomas Pagny

Bon pour accord pour 1 189,92 €

Le Directeur
de l'incubateur de Corse iniziò



Emmanuel PIERRE

le 21 janvier 2016